



HAL
open science

La forêt source de conflits dans la montagne limousine

O. Balabanian

► **To cite this version:**

O. Balabanian. La forêt source de conflits dans la montagne limousine. Revue forestière française, AgroParisTech, 1980, 32 (S), pp.255-262. 10.4267/2042/21466 . hal-03397235

HAL Id: hal-03397235

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03397235>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La forêt source de conflits dans la montagne limousine

Dans la Montagne limousine, la forêt est un sujet de querelles et divise les habitants. Le conflit est ancien et a pratiquement commencé avec les premières plantations de résineux, à la fin du siècle dernier. De temps en temps, il entre dans une phase paroxysmique et certains faits divers font les gros titres des journaux locaux. En apparence, les protagonistes désignés sont les forestiers et les cultivateurs ; les premiers sont supposés être d'origine citadine et absentéistes, les seconds seraient, par définition, résidents et donneraient vie à la montagne.

Ce qui est sûr, c'est que la forêt est au centre des discussions de nombreuses réunions des conseils municipaux. Elle oppose les aména-

gistes et pose problème à bien des personnes détentrices d'une cote foncière et à beaucoup d'autres qui désireraient en posséder une. Pour bien comprendre ce conflit, il faut le replacer dans l'évolution de l'occupation du sol dans la Montagne limousine et percevoir la signification profonde de la forêt (1)*.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA MONTAGNE LIMOUSINE :

Les progrès de la forêt

Les progrès de la forêt et l'évolution de l'occupation du sol dans l'ensemble du Limousin ont été précisément étudiés par G. Bouet et il nous suffit de reprendre quelques-uns des cas présentés :

Évolution des surfaces forestières dans quelques communes de la Montagne limousine (en pourcentage par rapport à la surface communale)

| Commune (canton) | Cadastre « Napoléonien » | 1929 | Cadastre actuel |
|-------------------------------|-----------------------------|------|--------------------|
| Ambrugeat (Meymac) | 2 | 3,3 | 45,0 |
| Combressol (Meymac) | 3,9 | 26,3 | 52,1 |
| Grandsaigne (Bugeat) | 5,8 | 10,4 | 42,0 |
| St-Merd-les-O. (Bugeat) | 1,6 | 7,2 | 31,2 |
| Bellechassagne (Sornac) | 1,5 | 23,4 | 61,3 |

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en fin d'article.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Alors qu'au début du siècle la Montagne limousine était quasiment dépourvue de forêts, les bois couvrent désormais au moins 30 et même 40 % des surfaces communales. Encore s'agit-il de données cadastrales qui pèchent toutes par défaut. En fait, il est vraisemblable que les surfaces forestières couvrent maintenant une part nettement plus importante des surfaces communales. Cette progression s'est faite non seulement au détriment des landes, qui couvraient jusqu'à 70 % des surfaces (2), mais aussi des terres qui spatialement ne représentent plus grand-chose (moins de 15 et souvent moins de 10 % des surfaces communales).

Il est important de replacer cette évolution de l'occupation du sol dans le contexte de l'évolution sociologique et économique de la Montagne limousine. Cette évolution a déjà été décrite et il nous suffit de l'évoquer à grands traits :

- La première phase est celle des grands défrichements, surtout ceux effectués au début de l'époque médiévale par les ordres monastiques (3).
- Au début du XIX^e siècle, la Montagne limousine est couverte d'immenses terrains de parcours enserrant de gros hameaux entourés de terres de culture et de prés. C'est une phase agro-pastorale avec élevage du mouton et cultures de céréales pauvres.
- Le système évolue progressivement jusqu'à la Première Guerre mondiale. Cette phase se marque par la conquête d'une partie des landes par une paysannerie solide. La progression se poursuit jusqu'en 1939 mais des signes avant-coureurs annoncent déjà la quatrième phase.
- L'après-guerre se traduit par l'effondrement général de la paysannerie et la déprise, caractérisée par la prolifération des forêts-friches.
- Aujourd'hui, nous sommes déjà dans une cinquième phase : celle de la naissance de la grande exploitation capitaliste qui est en train de prendre forme. Là se situe l'enjeu, et le conflit concernant la forêt prend tout son sens.

Les derniers paysans disparaissent ; dans moins de 20 ans, ce type d'exploitant aura, selon toute vraisemblance, pratiquement cessé d'exister. Il n'est pas utile de revenir sur les causes de cette disparition sinon pour rappeler que la paysannerie n'a jamais cherché à rémunérer ni le capital foncier ni la main-d'œuvre. Ce qui faisait sa force est devenu brusquement sa faiblesse et l'hémorragie a été brutale et fatale.

Cependant, cette classe sociale — fermement attachée à la propriété privée et votant depuis longtemps à gauche — laisse derrière elle un héritage. Comme il est de coutume dans les familles lors de chaque héritage, la lutte pour avoir la meilleure part est extrêmement vive. Aussi, il est indispensable d'analyser cet héritage et de voir quels sont les héritiers.

Héritage et héritiers

L'héritage

Il peut se décomposer en un passif et un actif.

Le passif est représenté par la friche. A mesure que la paysannerie s'affaiblissait, en nombre et par vieillissement, la déprise est devenue générale aussi bien à l'échelle de la région que du canton comme de l'exploitation. Ces friches se sont immédiatement boisées de feuillus (bouleaux puis chênes et, enfin, hêtres) et de pins sylvestres.

La paysannerie laisse surtout derrière elle un actif sous la forme d'un capital foncier. La valeur globale de ce capital a considérablement évolué (4). Disons que pendant tout le XIX^e siècle, le prix de la terre a augmenté et a connu son maximum vers 1880 (2 500 F/ha) ; puis les prix ont baissé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (700 à 800 F/ha en 1929). Au lendemain de la dernière guerre, le prix des terres agricoles était, dans le Limousin, très bas par rapport à la moyenne française. Ainsi, vers 1950, étaient-ils trois fois plus élevés dans les départements normands que dans la Creuse. A Saint-Merdles-Oussines, en 1955, 30 ha de terres en partie boisées se vendirent 1,2 million de francs ; la revente des seuls bois permit à l'acquéreur de payer l'ensemble de la transaction. L'absence d'acheteurs, due à la déprise, expliquait alors la stagnation du prix de la terre. Ce n'est qu'à partir des années 60, et particulièrement après 1965, que les tendances se sont inversées. Ainsi, avec 3 000 F/ha en moyenne en 1965, les prix des terres agricoles restaient les plus bas de France. En 1975, le prix moyen était passé à 8 700 F, comme en Corse mais mieux qu'en Franche-Comté. En 1977, l'hectare se négociait autour de 10 400 F et ce prix distançait ceux pratiqués en Corse.

Ainsi, le pourcentage d'augmentation du prix des terres agricoles a été de 183 % entre 1965 et 1975 dans le Limousin (ceci place le Limousin au troisième rang des régions françaises derrière l'Alsace : + 216 %, et l'Aquitaine : + 197 %, loin devant la Franche-Comté : + 71 %, la Basse-Normandie : + 70 %, le

Nord : + 49 %, la moyenne française ayant été de + 130 %). Cette augmentation très rapide se maintient année après année dans le Limousin (+ 14 % en 1977 par rapport à 1976). Ceci signifie que le prix des terres agricoles a tendance à s'envoler et on arrive, dans certaines sous-régions, à des prix inconcevables il y a seulement 5 ans : en 1978, un peu plus de deux hectares ont été vendus à Meyssac (Basse Corrèze) pour la somme de 120 000 F ; le preneur a été un agriculteur.

Les observations que l'on peut faire sur l'évolution du prix des terres agricoles en Limousin par rapport à la moyenne nationale sont aussi vraies pour la Montagne limousine par rapport au Limousin. Ce sont les terres dont la valeur était la plus basse qui ont le plus augmenté ; ce phénomène de rattrapage est d'autant plus important que les terres sont plus ingrates. Ainsi, à Saint-Merd-les Oussines, 50 ha ont été vendus 80 000 F en 1968 ; aujourd'hui ils en valent 500 000. Même les terres mouillées, les tourbières, ont vu leur valeur s'envoler après la sécheresse de 1976 et passer, en un an, de 2 000 à 2 500 F/ha à 6 000 ou 7 000 F.

La terre, dans le Limousin et plus particulièrement dans la Montagne limousine, a donc été une valeur sûre depuis les années 60. En moyenne, entre 1965 et 1975, le prix des terres agricoles dans le Limousin a augmenté annuellement de 11 % en francs courants et de 4,4 % en francs constants (alors qu'en Franche-Comté, en Basse-Normandie et dans le Nord, la terre perdait annuellement et respectivement 0,8, 0,9 et 2,2 % de sa valeur en francs constants). Cette évolution contraste avec celle de certains produits agricoles. Le prix du porc est en plein marasme depuis 1946 ; ainsi, dans l'immédiat après-guerre, le kilogramme de porc vif valait 250 à 270 et même 300 F ; aujourd'hui, les bons porcs charcutiers se négocient entre 5,80 et 6 F le kg. Ceci n'est qu'un exemple.

La valeur du capital foncier, déjà considérable, est augmentée par la présence de la forêt. Le seul fait d'implanter la forêt résineuse augmente la valeur du foncier de 50 à 100 % (5). L'héritage est donc très important et les postulants sont nombreux et divers.

Les héritiers

Nous pouvons les classer de plusieurs façons. Une classification peut opposer les héritiers directs — ou naturels — et les autres (6). Parmi les premiers, nous trouvons les enfants des propriétaires-exploitants qui constituaient le fond

paysan. Ces héritiers sont, désormais, pour la plupart, des citadins ; ils n'en sont pas moins très attachés sentimentalement à la terre familiale et n'ont de cesse, dès qu'ils le peuvent, de la mettre en valeur le plus rationnellement possible. En tout cas, ils ne sont pas, sauf querelles entre héritiers, disposés à s'en séparer.

Les autres héritiers peuvent se diviser en deux catégories. Les uns sont très proches de ceux que nous avons qualifiés de naturels. Ce sont des citadins, ou plus généralement des gens exerçant une profession non agricole, ayant souvent des attaches familiales avec le pays, qui cherchent à placer leurs capitaux dans le foncier ; ils ne sont que peu ou pas attachés sentimentalement à la terre. La seconde catégorie regroupe les agriculteurs restés au pays ou qui, migrants, sont venus s'installer dans la Montagne. Ce sont, en quelque sorte, les héritiers spirituels de la paysannerie. Ils en diffèrent par beaucoup d'aspects mais ils lui ressemblent par la volonté, et la nécessité, de posséder ou de contrôler les plus vastes surfaces possible. Ils utilisent au maximum les avantages des baux à ferme.

Ainsi, chaque type d'héritier cherche à tirer à lui le meilleur de l'héritage et la concurrence devient de plus en plus vive malgré les dispositions prises par le législateur en faveur des agriculteurs. Parmi ces dispositions, la plus importante est certainement le droit de préemption des S.A.F.E.R. (7) sur les terres agricoles. Aussi heureuse pour les agriculteurs que soit l'action des S.A.F.E.R., une des conséquences du droit de préemption a été de restreindre considérablement le marché foncier. On peut dire que les ventes de terres, et de bâtiments agricoles sont devenues rares dans la Montagne limousine et c'est une raison qui explique la tension qui existe sur les prix.

Comme les surfaces boisées sont exclues du droit de préemption des S.A.F.E.R. (8), la forêt se trouve pour ainsi dire placée au centre géométrique de tous les conflits. Curieusement, on ne lui en fait pas grief, du moins pas directement ; ses détracteurs sont toutefois très nombreux et viennent d'horizons très différents.

LA FORÊT : DÉTRACTEURS ET DÉFENSEURS

Les détracteurs

Ceux-ci peuvent se regrouper en deux catégories. Il y a d'abord ceux qui sont directement partie prenante au contrôle ou à la possession

de la terre. Selon G. Bouet, il s'agit essentiellement des « agriculteurs de moins de 45 ans ou les agriculteurs plus âgés qui ont un successeur » (9) ; ceci, aussi bien chez les grands que chez les petits propriétaires-exploitants, chez ceux qui votent à droite ou à gauche. En somme, il y aurait ceux qui tirent ou pensent tirer l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture et considèrent avoir un avenir dans cette profession. Parmi les autres détracteurs de la forêt, il y a ceux qui défendent — ou croient défendre — pour des raisons diverses, souvent contradictoires, les agriculteurs et l'agriculture locale et, par conséquent, la région. Les raisons

invoquées sont souvent d'ordre démographique, économique et écologique.

Pour ces deux catégories de détracteurs, la forêt — mais curieusement seulement la forêt résineuse — est responsable de tous les maux. Il n'est pas inintéressant de les énumérer (10) tant ils sont divers. Ainsi, la forêt résineuse serait coupable de :

- Rendre difficile la circulation l'hiver en maintenant les routes gelées.
- Détruire les paysages ; inesthétique, elle ferait fuir les touristes attirés par contre par des

Le plateau de Millevaches (Corrèze)

Photo A. PERCEVAL. Documentation française.



paysages dits naturels comme les landes, les tourbières et le bocage.

- Provoquer la rupture des équilibres biologiques. En particulier, elle serait responsable de l'acidification des sols et des eaux et, partant, ferait disparaître ou porterait préjudice à la faune aquatique. Peu riche en sous-bois et pauvre en ressources alimentaires, elle serait cynégétiquement pauvre.

- Accentuer la désertification de la Montagne. En effet, la forêt résineuse, supposée être la propriété de citadins — limousins ou non limousins — gênerait gravement les agriculteurs. Le processus de désertification serait engagé et il a été souvent décrit. Tout le mal viendrait du fait que les citadins n'auraient qu'un désir : planter en résineux. Ce faisant, ils empêcheraient les agriculteurs résidents de s'installer ou d'améliorer leur assise foncière. En somme, la forêt résineuse serait, en premier lieu, responsable du blocage des structures agraires. Les communes seraient aussi mises en difficulté par le manque à gagner dû au fait que les forêts résineuses bénéficient d'une exonération trentenaire d'impôt. Comme les revenus de la forêt sont censés être drainés vers l'extérieur, la Montagne limousine serait placée dans la situation de pays colonisé. Et le mal ne ferait que s'aggraver du fait que les surfaces boisées, échappant au droit de préemption des S.A.F. E.R., sont le seul biais par lequel les citadins peuvent encore accéder normalement au marché foncier.

- Entériner pour 50, 100 ou 150 ans toutes les erreurs commises en matière d'aménagement. En effet, une fois installée, la forêt est susceptible de se maintenir pour des siècles et au minimum pour une cinquantaine d'années.

En somme, la forêt, tout spécialement la forêt résineuse, ferait de la Montagne limousine un véritable désert animal et humain. Certains évoquent le spectre des villages d'abord ceinturés puis engloutis par la masse végétale sombre. L'ensemble ferait de la Montagne limousine une région intégralement répulsive et si ennuyeuse que même les touristes seraient pressés de la traverser.

Pour éviter le pire, les détracteurs de la forêt exigent une législation stricte favorisant l'agriculture et cantonnant la forêt aux seules surfaces impropres à la culture et à l'élevage. Leur souhait a été entendu par le législateur qui a publié des textes protégeant les exploitants agricoles et l'agriculture.

Citons d'abord la défense absolue et exclusive de l'exploitant (11), les intérêts du propriétaire étant systématiquement mis de côté. Le législateur va plus loin et commence à limiter le droit de propriété lui-même en restreignant considérablement la liberté de mise en valeur de la terre. Or, ces limitations concernent presque exclusivement les activités liées à la forêt. Les derniers textes (12) prévoient le zonage c'est-à-dire l'aménagement de l'espace rural en fonction des potentialités supposées du moment : agriculture, forêt, récréation.

Aussi, sans exclure la forêt et même, de façon habile, en prétendant lui conserver, ou lui réserver, les surfaces qui lui sont dues, les détracteurs de la forêt souhaitent endiguer brutalement sa poussée ; ceci, par tous les moyens, fût-ce au risque de s'enfermer dans des textes de plus en plus contraignants et de plus en plus éloignés des principes sur lesquels repose l'économie libérale. Déjà d'aucuns souhaitent, pour le plus grand bien de tous, sinon la nationalisation des surfaces boisées, du moins la prise en charge par l'État de leur gestion. Les défenseurs de la forêt font une toute autre analyse.

Les défenseurs

Ils viennent, eux aussi, d'horizons bien différents. On remarque dans leurs rangs des agriculteurs âgés ou sans enfant susceptible de leur succéder ; il y a les citadins de tous types et, plus généralement, ceux exerçant une profession non agricole possédant ou non une résidence secondaire ; enfin, nous pouvons ajouter tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la forêt, ne serait-ce que sous l'aspect des loisirs. Tous ces gens font figure d'accusés et se trouvent sur la défensive. Pourtant, leur argumentation est forte et peut se décomposer en deux parties : d'une part, ils s'attachent à répondre, point par point, aux arguments des détracteurs de la forêt et, d'autre part, ils apportent des explications au déferlement forestier dans la Montagne limousine.

Réponses aux détracteurs de la forêt

Sans nier l'existence de certains excès, les défenseurs de la forêt n'ont pas de difficulté pour étayer leur dossier.

Pour eux, la forêt bien entretenue, fût-elle résineuse, ne peut pas constituer une agression écologique contre la Montagne limousine. Il est simplement nécessaire de comparer ce qui est comparable.

Tout d'abord, la forêt résineuse est-elle un facteur d'acidification ? Oui, mais il faut faire des distinctions entre les espèces « douces » comme le douglas (13) qui acidifie moins que le hêtre, et les espèces vraiment acidifiantes comme le pin sylvestre ou l'épicéa. Encore ne faut-il pas exagérer le mal — si mal il y a — car le processus d'acidification est fortement ralenti dès que l'on procède à des éclaircies. De plus, il s'agit de savoir quels sont les sols que la forêt résineuse risque d'acidifier. Certainement pas ceux qui se sont développés sous les landes à bruyères et les tourbières et qui sont par nature excessivement acides. Comme les sols de la Montagne limousine étaient déjà acides ou très acides, les boisements de résineux ne créent pas d'acidification catastrophique ou irréversible. Il suffit de voir les forestiers scandinaves cultiver leur forêt résineuse depuis longtemps et de considérer que les amendements existent pour estimer que le mal est bien relatif.

Mais alors, la forêt résineuse et l'acidification ne vont-elles pas engendrer un vide animal ? Encore une fois tout est relatif. Il est certain qu'une pessière est loin d'être aussi favorable au gibier qu'une châtaigneraie, une chênaie ou une hêtraie ou qu'un terroir cultivé ; mais, la forêt résineuse n'est pas plus pauvre qu'une tourbière ou qu'une lande à bruyère qui sont cynégétiquement défavorisées. Par ailleurs, on voit mal comment l'acidification des sols — à supposer qu'elle soit réelle et généralisée — appauvrirait les rivières limousines qui sont très riches en truites. Là encore, il convient d'observer que ce sont les rivières des pays où les sols sont les plus acides, en particulier dans les pays nordiques, qui sont les plus poissonneuses. Les eaux rendues alcalines et chargées de nourriture par la pollution peuvent aussi être poissonneuses, même les truites peuvent être abondantes, mais le poisson est inconsommable pendant toute la saison chaude. La forêt résineuse est-elle un repoussoir pour touristes ? Elle peut l'être quand elle n'est pas entretenue tout comme le taillis de feuillus. Pourtant, avec un minimum de soins, la forêt résineuse acquiert vite une majesté et une beauté incontestable et il suffit de ménager des ouvertures pour préserver les sites et dégager les panoramas. De plus, la forêt résineuse, surtout les jeunes pessières, peut être attrayante pour certains touristes et il suffit d'observer les voitures qui sont garées partout l'été ; ceci est dû à l'incroyable richesse mycologique qui attire les chercheurs de Paris et tout l'Ouest de la France.

La forêt est-elle responsable de la désertification de la Montagne limousine ? Pour répondre à cette question, il faut revenir sur la signification profonde de cette forêt. Depuis longtemps, il est prouvé que c'est l'exode rural qui a permis à la forêt de se développer et ce n'est pas l'inverse. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'agit surtout de forêts-friches. Tout cela est acquis et il faut comprendre pourquoi la forêt, quoi que l'on fasse, progresse irrésistiblement, rendant effectivement difficile la création d'exploitations viables.

Les véritables causes de l'avance de la forêt

La cause essentielle réside dans le fait que, pour les propriétaires, il n'existe pas de véritable alternative. Certes, il existe la solution du fermage pour le possédant qui ne souhaite plus exercer une profession agricole. Mais les baux à ferme ne sont pas attractifs. A force de vouloir protéger le travail, ce qui est bien, on est arrivé au contraire de ce que l'on souhaitait. Il fallait simultanément protéger le capital et ne pas légiférer systématiquement à son détriment. Le fermage représente désormais pour les propriétaires une expropriation déguisée et il n'y a même pas de compensation. Les taux de fermage sont souvent dérisoires ; il n'est pas rare de voir de bonnes terres louées à 50 F/ha/an, alors que la vente du foin d'un hectare de prairie peut dépasser 2 000 F de produit brut. Même un fermage de 200 F/ha/an ne représente qu'un intérêt ne dépassant guère 1,5 %. Souvent, les propriétaires-exploitants âgés peuvent être amenés à louer leurs terres pour bénéficier de l'I.V.D. qui est une excellente institution. Mais, outre que l'indemnité est calculée au plus juste, elle a permis tous les abus : nous avons vu des fermiers passant des contrats selon lesquels le propriétaire ne touche que l'I.V.D. en guise de rente.

Encore, tous les calculs d'intérêt que nous pouvons faire sont-ils effectués à partir de la valeur virtuelle d'un capital foncier. Le simple fait d'affermier une terre lui fait perdre de 30 à 50 % de sa valeur. Cela signifie que le propriétaire perd massivement sur tous les tableaux : il obtient une rente souvent dérisoirement faible et, en même temps, voit diminuer vertigineusement la valeur de son capital foncier. C'est ainsi que le fermage, pour le propriétaire, est un marché de dupe. Jusqu'à une date récente, les personnes âgées, ignorant les implications

de la loi, ont fourni de gros bataillons de bailleurs et cela a permis la constitution d'un certain nombre de grandes exploitations dans la Montagne limousine. Il est désormais certain que le nombre de dupes va en diminuant. Il est clair qu'un propriétaire, vu la loi, a intérêt, faute de mieux, à laisser sa terre en friches. Au moins, à tout moment, il peut réaliser la totalité de son capital, à charge pour lui de payer les charges sociales afférentes à la propriété foncière. S'il dispose de liquidités, fussent-elles minimales, il se doit de reboiser. Ce faisant, il augmente de 50 à 100 % la valeur de son foncier et se décharge pour 30 ans de l'impôt foncier ; à terme, il retire la valeur du coût du bois sous une forme ou sous une autre (14).

Il serait faux de croire que la forêt n'intéresse que le citadin privé d'alternative ou que l'agriculteur âgé, désœuvré et sans successeur. Nombre d'agriculteurs, même les plus farouches partisans du zonage, reboisent ; c'est le cas des nouveaux grands exploitants dès qu'ils accèdent à la propriété. Pour comprendre ce phénomène, il convient de constater que la forêt donne une rente supérieure à l'agriculture. Dans un travail de ce type, nous n'allons pas faire une étude détaillée des produits bruts et nets engendrés par la forêt et l'élevage. Notons seulement que le produit brut donné par l'élevage du veau de lait ne dépasse guère 2 000 F par hectare et par an (15) alors qu'un croît de 13 à 14 m³/ha/an de résineux laisse espérer un produit brut supérieur à 2 500 F. Il est incontestable que le produit net engendré par la forêt résineuse est sans commune mesure avec celui du veau de lait et de tous les autres types d'élevage.

Il semble que l'avantage en faveur de la forêt ne va cesser d'augmenter car la conjoncture lui est favorable. Tout d'abord, reboiser ou tout simplement étendre les surfaces boisées coïncide avec l'intérêt national qui commande de réduire nos importations de bois. Or, le poste bois et pâtes à papier vient au second rang des importations immédiatement après les hydrocarbures. Par ailleurs, la crise de l'énergie s'annonce telle que les cours du bois de chauffage retrouvent un marché qui semblait définitivement perdu et les cours commencent à « flamber » : une corde (16) de bois de hêtre se vend 500 F. Un travailleur entraîné casse facilement une corde de bois dans une journée de travail. Les nouveaux cours rendent très intéressant l'achat d'une machine à casser le bois qui ne coûte guère plus de 1 000 F et qui casse une corde de bois en deux heures. Les nouvel-

les perspectives d'utilisation des petits bois sont une conséquence heureuse de la crise énergétique.

Toutes ces raisons expliquent l'avance irrésistible de la forêt, y compris sur les terres des exploitants qui lui sont le plus hostiles. La progression de la forêt serait encore plus rapide s'il n'y avait pas le handicap majeur de la lenteur des révolutions. Cependant, à mesure que le temps passe, les assises de la forêt deviennent plus solides dans le Limousin. Les volumes de bois susceptibles d'être enlevés augmentent rapidement et il est possible d'envisager le développement d'industries diverses. Les exploitants forestiers tirent déjà des revenus de la vente de bois et peuvent consacrer des capitaux au renouvellement de la forêt. Il n'y a même pas à craindre les erreurs dites irrémédiables. Une plantation de résineux n'implique pas une occupation du sol pour 100 ans, pas plus qu'un verger de pommiers pour 30 ans. Il est très sûr que si la conjoncture s'inversait, les bulldozers entreraient immédiatement en action. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il est à craindre que le zonage dont l'objectif avoué est d'aménager correctement l'occupation des sols, c'est-à-dire en premier lieu d'éviter l'anarchie et les abus dans les plantations, n'atteigne guère son objectif. En effet, le zonage, opération très coûteuse pour le contribuable, est effectué selon des modalités diverses dans les trois départements limousins ; il ne repose pas toujours sur des critères scientifiques indiscutables et ne tient guère compte de l'environnement économique ni du poids des structures agraires. Déjà, d'aucuns pensent que le zonage au mieux ne servira à rien ; au pire, il étendra la friche. D'ailleurs, on peut se demander si les partisans du zonage ne voulaient véritablement que lutter contre quelques abus (qu'il était facile d'éviter avec des arrêtés préfectoraux) ou aménager la Montagne limousine ; leur but n'était-il pas autre ? à savoir le contrôle ou la possession du capital foncier, c'est-à-dire la totalité de l'héritage laissé par la paysannerie ?

CONCLUSION

La forêt, placée au centre des conflits qui agitent la Montagne limousine, est aussi un enjeu. De fait, c'est une victime bien innocente. La forêt n'est aucunement responsable des difficultés et des déboires de l'agriculture, et parti-

culièrement de l'élevage, en moyenne montagnée. Au lieu d'accuser la forêt de tous les maux, il vaudrait mieux étudier sérieusement

les potentialités du milieu, en estimer les handicaps, puis proposer un aménagement en fonction des intérêts régional et national.

O. BALABANIAN
U.E.R. des Lettres et Sciences humaines
39, rue Camille-Guérin
87036 LIMOGES CÉDEX

NOTES

- (1) Pour comprendre la vie rurale du Limousin et ses problèmes, il est indispensable de se référer au travail de base de G. Bouet : « L'évolution récente de la vie rurale en Limousin ». Thèse d'État. Lille 1979. 669 p. Voir aussi, du même auteur, « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, n° 103, juillet-septembre 1979, pp. 349-368. Les statistiques que nous citons sont tirées de ce dernier article, p. 350.
- (2) 70,3 % à Saint-Merd-les-Oussines (Cadastre napoléonien).
- (3) Il est probable que les défrichements gallo-romains et ceux du haut Moyen Âge sont sous-estimés. Il se peut que les découvertes archéologiques bouleversent l'état de nos connaissances.
- (4) Cette évolution a été étudiée par G. Bouet. Cf. thèse, *op. cit.*, pp. 67, 76, 277, 291, 562 et 569.
- (5) Le coût du reboisement, s'il est effectué par une entreprise avec emploi de bulldozer et de sous-soleuse, revient à 5 000 F/ha.
- (6) Cette classification n'est pas propre à la Montagne Limousine et on pourrait retrouver ailleurs les mêmes protagonistes. Disons seulement que les oppositions y sont particulièrement vives du fait qu'il n'y a pas eu de testament établi par la paysannerie.
- (7) Les objectifs essentiels en sont l'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs ; l'agrandissement des exploitations existantes et la lutte contre la spéculation foncière.
- (8) Sauf quelques exceptions, par exemple si des surfaces boisées sont mises en vente avec d'autres parcelles non boisées.
- (9) Cf. G. Bouet « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *op. cit.*, p. 13.
- (10) Nous ne sommes pas du tout sûr d'en faire une liste exhaustive.
- (11) Nous ne voulons pas insister là dessus car il s'agit de l'ensemble de la législation de portée nationale concernant le fermage. Les baux à ferme se rapprochent de plus en plus d'une expropriation de fait.
- (12) En particulier, la loi du 22 mai 1971 puis la circulaire du 22 mai 1975 concernant le Massif Central.
- (13) Le douglas est l'espèce la plus recherchée et la plus utilisée pour les reboisements car son croît est très rapide.
- (14) G. Bouet a calculé que le croît du bois donne une rente de quatre à six fois supérieure à celle d'un fermage de 100 à 150 F/ha/an.
- (15) Ce calcul est basé sur l'hypothèse optimiste d'une charge d'une U.G.B./ha.
- (16) Quatre stères.